

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 28 septembre 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-029

Date de convocation : 22 septembre 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 septembre 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de TOURNEDOS-BOIS-HUBERT.

Secrétaire de séance : Sébastien BONNEAU

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER – Catherine SAMSON – Laurence VANDEVILLE – Isabelle VAUQUELIN
Messieurs Arnaud CHEUX – Hugues BOURGAULT – Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN – Sébastien BONNEAU – Benoît HENNART – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD – Yann ROUSSIAU – Laurent VALLEE.

Excusé(e)s : Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Jean-Charles PARIS – Jean-Paul LEGENDRE – Jérôme HENON – Gérard PLESSIS

Absent(e)s : /

Objet : Marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets ménagers, de pièces détachées et de composteurs – Lot 1 – Avenant n°1

La communauté de communes a passé un marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets ménagers, de pièces détachées et de composteurs avec l'entreprise ESE France SAS pour le lot n°1 relatif à la fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets ménagers, de pièces détachées. Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale de quatre ans comprenant un maximum de 100.000 euros HT par an. Le marché est effectif depuis le 9 juillet 2024.

Le marché prévoit actuellement la fourniture de bacs pucés pour les ordures ménagères uniquement (bacs gris). A des fins d'analyse du fonctionnement du service et des améliorations potentielles, le service souhaite étendre le pucage à l'ensemble des bacs, tous flux confondus (emballages, verre et végétaux).

Il est donc proposé d'ajouter des prix supplémentaires au bordereau des prix unitaires du lot n°1 portant sur la fourniture de bacs pucés, tous flux confondus.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à un avenant au lot n°1 afin d'intégrer des prix supplémentaires relatifs à l'ajout de bacs pucés pour les bacs suivants :

- Avec serrure : bacs jaunes de 120L, 240L, 360L et 660L ; bacs verts et vert clair de 120L et 240L.
- Sans serrure : bacs jaunes de 120L, 240L, 360L et 660L ; bacs verts et vert clair de 120L et 240L.

Pour cela, il est nécessaire de passer un avenant n°1 audit marché afin de prendre en compte ces modifications.

L'article R.2194-8 du Code de la commande publique prévoit la possibilité de modifier le marché de prestations librement si la modification n'a pas une influence de plus de 10%.

	Montant estimatif marché avant avenant	Montant estimatif avenant	Nouveau montant estimatif du marché
Lot n°1 : fourniture de bacs roulants	234.517,65 € HT	3.769,80 € HT	238.287,45 € HT

Ainsi, l'avenant aurait une influence de +1,61% sur le montant estimatif du lot n°1 du marché en question.

Il est donc proposé au bureau communautaire de signer un avenant n°1 relatif à l'ajout de prix supplémentaires au bordereau des prix unitaires et concernant le lot n°1 du marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte des déchets ménagers, de pièces détachées et de composteurs avec l'entreprise ESE France SAS.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R2194-8,

Vu la délibération n°2 du bureau communautaire en date du 3 juin 2024 portant sur la signature du marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets ménagers, de pièces détachées et de composteurs (lots n°1 et n° 2)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de signer un avenant n°1 actant l'ajout au bordereau des prix unitaires du lot n°1 du marché de fourniture de bacs roulants neufs pour la collecte de déchets ménagers, de pièces détachées et de composteurs, de prix supplémentaires relatifs à des bacs pucés jaunes, verts et vert clair de différentes tailles avec ou sans serrure,
- Décide de signer ledit avenant n°1 avec l'entreprise ESE France SAS domiciliée 42 rue Paul Sabatier – 71530 Crissey dont le numéro de SIRET est le 321 819 112 00483,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe déchets 2026.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien BONNEAU



Le Président,
Arnaud CHEUX



Date de publication :

- 6 OCT. 2026

Page 1 sur 1